

Le Maire,  
Maurice BATTAS

Envoyé en préfecture le 11/03/2020

Reçu en préfecture le 11/03/2020

Affiché le 11/03/2020

ID : 022-200056703-20200306-DB20200302F-DE

DEPARTEMENT DES CÔTES-D'ARMOR



N°2020-03-02f

COMMUNE DE PORDIC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt le six Mars à dix-huit heures et trente minutes, les conseillers municipaux de Pordic légalement convoqués le 21 Février 2020, se sont réunis en séance publique sous la Présidence de Monsieur Alain JOUANNY, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire de Pordic.

**ETAIENT PRESENTS :** Alain JOUANNY, Jean Luc BERTRAND, Jean Claude QUETTIER, Loïc TARDY, Marie Claire HOURDEL, Monique LE VEE, Florence LE CORVAISIER, Pierre Anne LE GOFF, Isabelle DESFEUX, Evelyne LE GUEN, Guy RUSSELLE, Louis EOUZAN, Marie Pierre COLLIN, Guénaëlle GEOFFROY COADIC, Annie GOUEZEL, Brigitte MANON, Jeanine CLOAREC, Michel CHEVE, Noella CONNEN, Philippe PLESSIX, Marie Frederique BLOT LE POTTIER, Robert ROLANDO, Michèle CARMES, Claudine ADAM, Yannick GUILLOU, Andrée VIOUGEA, Yvon SOULABAIL, Françoise MICHEL, Joël DE FONTENAY, Gilbert MALEDANT, Pascal URO, Nelly MORO, Martine BOSCHER, Guylaine TUDOT, Laetitia MORIN, Ollivier LE DU, Nathalie LONCLE.

**ABSENT(S) REPRÉSENTÉ (E.S) :**

Yves LAMOUR donne pouvoir à Alain JOUANNY

Remy LE GRAND donne pouvoir à Marie Frederique BLOT LE POTTIER

Joseph LE POTTIER donne pouvoir à Françoise MICHEL

Patrick DELAMARRE donne pouvoir à Gilbert MALEDANT

Nicole LE LANNON donne pouvoir à Joël DEFONTENAY

**ABSENT(S) / EXCUSE (S):** Maurice BATTAS, Emmanuelle EOUZAN (COTTIN)

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Madame Brigitte MANON

*Nombre de conseillers en exercice : 44*

*Nombre de présents : 37*

*Nombre de votants : 42*

\*\*\*

**2- Comptes administratifs 2019 :**

Rapporteur : Monsieur Loïc TARDY, Adjoint au Maire chargé des finances.

**f) Budget « Maison médicale » :**

Conformément à la réglementation, M. le Maire soumet le compte administratif de l'exercice budgétaire clos et correspondant aux dépenses et recettes dont il a ordonné l'exécution à l'approbation du Conseil Municipal.

Il est précisé que M. le Maire ne prend pas part au vote de son compte administratif.

*Vu l'avis favorable de la commission administration générale finances ressources humaines le 20 Février 2020.*

*Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :*

- D'adopter le compte administratif 2019 du budget examiné par la commission administration générale et arrêté aux montants suivants :

2019	Résultat de clôture 2018	mandats	titres	Résultat 2009	Résultat de clôture 2019
fonctionnement	- €	840,00 €	- €	-840,00 €	-840,00 €
investissement	- €	802 000,00 €	820 000,00 €	18 000,00 €	18 000,00 €
<b>TOTAL</b>	- €	802 840,00 €	820 000,00 €	17 160,00 €	17 160,00 €

Fait et délibéré les mois, jour et an susdits  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
**Maurice BATTAS.**

